



HAUCOURT-JUDO

Salle d'activités - Ecole Victor Chevalier

Siège social : Mairie, 1 rue Louis Pasteur - 54860 Haucourt-Moulaine - Tél : 03 82 24 30 41

Club affilié à la FFJDA sous le N°: 25 54 42 30

N° d'agrément jeunesse et sport : 54 S 1547

N° téléphone Dojo : 03 82 23 88 56

Adresse : 6 Ter, rue Louis Pasteur



Secrétaire : BOISSINOT Maud
15, rue George Sand
54860 HAUCOURT

Président : MINVIELLE Rémi
14, rue George Sand
54860 HAUCOURT

Trésorière : CLEMENT Nancy
62, rue Général De Gaulle
54190 VILLERUPT

Gsm : 06.76.04.81.08

Gsm : 06 33 86 85 70

Gsm : 06 35 56 89 79

JUDO

SAISON 2026-2027 COTISATION ANNUELLE

A) Enfants inscrits au groupe Éveil - Judo : de 4 à 5 ans (2022 à 2021)

Ceinture : blanche à blanche liseré(s) jaune(s)

COTISATION + LICENCE..... 90 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2027

1 cours par semaine le Jeudi de 18h00 à 18h45

B) Enfants inscrits au 1^{er} groupe JUDO : de 6 ans à 8 ans (2020 à 2018)

COTISATION + LICENCE..... 135 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2027

2 cours par semaine le Mardi et le Vendredi de 18h00 à 19h00

C) Enfants inscrits au 2^{ème} groupe JUDO : de 9 ans à 12 ans (2017 à 2014)

COTISATION + LICENCE..... 135 €

LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2027

2 cours par semaine le Mardi et le Vendredi de 19h00 à 20h00

D) Ados et Adultes inscrits au 3^{ème} groupe JUDO : à partir de 13 ans (2013 et avant)

COTISATION +LICENCE ados-adultes (2012 et avant).....155 €
LE REGLEMENT COMPLET DOIT ETRE EFFECTUE AVANT LE 31 JANVIER 2027

2 cours par semaine le Mardi et le Vendredi de 20h00 à 21h30

La répartition des judokas entre les groupes se fera après la rentrée sportive et pourra évoluer au cours de la saison sur proposition des responsables de cours.

Remarques : Le prix de la licence FFJDA est compris dans la cotisation

**Passeport FFJDA en sus à la charge du licencié
(Obligatoire pour les judokas à partir de Benjamin)
(à voir avec le moniteur et comité)**

.....
COMMENT REGLER A L'INSCRIPTION

Tout judoka n'ayant pas remis son dossier d'inscription complet (formulaire + règlement ou 1^{er} versement + certificat médicale ou questionnaire santé) au bout de ses 3 premiers entraînements maximum se verra interdire l'accès aux tatamis.

Cotisation exigible à l'inscription, soit par chèque à l'ordre de HAUCOURT-JUDO, soit paiement en 3 fois par chèques, soit par virement avec nom du licencié (IBAN FR76 1027 8043 1000 0220 8080 178).

Les chèques doivent être remis à l'inscription, et seront encaissés à votre convenance jusqu'au 31 JANVIER 2027.

A FOURNIR, après avoir lu le dossier de cotisation :

Les formulaires sont aussi sur <https://haucourt-judo.ffjudo.com/>

- remplir le formulaire d'inscription
- faire un certificat médical établissant l'absence de contre-indications à la pratique du **sport en compétition** (sur une feuille ou signature du médecin sur le passeport) ou remplir le questionnaire de santé.
- ramener les documents au plus vite sur place ou envoyer par mail (haucourt-judo@laposte.net)
- le règlement complet ou 1^{er} versement doit être effectué au bout des 3 premiers entraînements maximum sinon l'accès aux cours de judo sera interdit.

Retournez les pièces à fournir au bout des 3 premiers entraînements maximum

CONSEILS

Pour le certificat médical, **exigez** du médecin que la **date soit lisible**, que son **cachet** avec son numéro d'ordre figure sur le certificat avec **sa signature**.

Un certificat médical est valable 1 an à compter de sa date d'émission. **Si la date n'est pas lisible ou prête à confusion**, le titulaire de ce certificat pourra se voir refouler lors des compétitions ou des stages, ou bien l'assurance refusera la prise en charge d'un accident, même survenu lors d'un simple entraînement.

L'organisateur d'une compétition ou d'un stage est civilement responsable de la sécurité des pratiquants, de même que le président et l'entraîneur du club lors des entraînements. Soyez certain qu'ils ne prendront aucun risque au moindre doute de la validité du certificat médical.

Veillez signaler aux entraîneurs tous problèmes médicaux qui nécessitent certaines attentions particulières.

JUDO GI

Recommandations : NE LAVEZ PAS LE JUDO GI AVEC UNE CEINTURE DE COULEUR. NE LAVEZ PAS LES CEINTURES, ELLES DETEIGNENT ET PERDENT LEUR COULEUR. **LAVEZ LE JUDO GI A 30°C**. NE PAS LE LAYER AVEC DE L'EAU DE JAVEL. LAVEZ LE JUDO GI REGULIEREMENT.

Afin de respecter au mieux les locaux, les horaires de cours et éviter les pertes de temps, veuillez:

- Laisser les bijoux et autres objets de valeur à la maison (Haucourt judo décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols)
- Penser à prendre une bouteille d'eau et des claquettes
- Être à l'heure
- Pieds, mains, ainsi que le Judogi doivent être propres
- Ongles mains et pieds coupés
- Attacher les cheveux s'ils sont longs (pas de métal)

L'hygiène reste indispensable au respect des autres et du Tatami

Les parents ainsi que les élèves des cours suivants, devront attendre dans le couloir afin de ne pas perturber les séances de judo.

Nous sommes responsables de vos enfants et de leur sécurité, c'est pour cela que nous vous demandons de venir les chercher à l'intérieur du dojo.

HORAIRES DES COURS et INSCRIPTIONS

Dojo École Victor Chevalier à Hautcourt-centre

<u>MARDI</u>	1er	groupe Judo	de 18 H 00 à 19 H 00
	2ème	groupe Judo	de 19 H 00 à 20 H 00
	3ème	groupe Judo	de 20 H 00 à 21 H 30

<u>JEUDI</u>	Eveil Judo	de 18 H 00 à 18 H 45
---------------------	------------	----------------------

<u>VENDREDI</u>	1er	groupe Judo	de 18 H 00 à 19 H 00
	2ème	groupe Judo	de 19 H 00 à 20 H 00
	3ème	groupe Judo	de 20 H 00 à 21 H 30

Les Entraîneurs : Justine PEIXOTO, Rémi MINVIELLE, Régis LECUYER, Lucie FELLER et Jean-François SYLVESTRE interviendront dans les différents groupes en fonction de leurs disponibilités professionnelles.

Passages de grades

Les moniteurs de judo procéderont aux passages de grades pendant leurs cours ou lors de séances programmées, en tenant compte des critères suivants

- L'assiduité
- La discipline, le comportement,
- Le respect du Code moral du Judo
- L'âge minimum requis au grade convoité
- L'acquis dans son grade et grades inférieurs

Toute réclamation devra être soumise au président.

BONNE SAISON SPORTIVE 2026-2027